

Fiche de renseignement relative au passage de l'assurance-accidents complémentaire (LAAC) à l'assurance-accidents complémentaire individuelle (LAAC-I)

Conditions générales d'assurance, version 2018-7

Qui peut effectuer ce passage?

Toutes les personnes assurées domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein ont le droit, lorsqu'elles quittent le cercle des personnes assurées collectivement, de passer à la LAAC-I d'elipsLife. La LAAC-I ne peut cependant être souscrite que si la personne assurée bénéficiait déjà de la LAAC via son employeur (preneur d'assurance) chez elipsLife.

Objet de l'assurance

La LAAC-I permet la souscription d'une couverture élargie des frais de traitement en complément de l'assurance par convention (prolongation de la couverture des accidents non professionnels conformément à la loi sur l'assurance accidents suisse ou liechtensteinoise) ou en complément de l'assurance militaire suisse (AM).

L'assurance est valable pour la durée contractuelle convenue, mais ne peut toutefois pas dépasser la durée maximale de l'assurance par convention conformément suisse à la LAA (6 mois au maximum) ou conformément à la loi liechtensteinoise sur l'assurance-accidents obligatoire (180 jours au maximum).

Délai de passage

La personne assurée doit faire valoir par écrit son droit de passage dans un délai de 30 jours à compter de son départ du cercle des personnes assurées, de la fin des prestations ou du terme du contrat d'assurance.

Étendue de la couverture d'assurance

Les conditions et les tarifs de la LAAC-I applicables sont ceux en vigueur au moment du passage. La LAAC-I peut permettre d'assurer (conformément au contrat collectif) la couverture élargie des frais de traitement (en complément de l'assurance par convention ou en complément de l'AM) pour les accidents non professionnels survenus dans le cadre de la prestation convenue jusqu'alors.

Les prestations continues, comme les indemnités journalières et les rentes, le risque spécial, le salaire post mortem ainsi que les capitaux en cas de décès ou d'invalidité, ne peuvent pas être assurées dans le cadre de la LAAC-I.



Exclusion du droit de passage

Les cas suivants ne donnent lieu à aucun droit de passage:

- a) changement d'employeur et passage à l'assurance de ce dernier,
- b) expiration du contrat et continuation dudit contrat chez un autre assureur pour le même cercle de personnes,
- c) existence d'un cas de prestation,
- d) départ anticipé ou normal de la personne assurée à la retraite,
- e) acceptation seulement provisoire de la couverture,
- f) expiration de la durée maximale des prestations en vertu de la présente assurance,
- g) travailleurs indépendants et membres de leur famille qui collaborent avec eux et ne cotisent pas à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS),
- h) début d'une activité lucrative indépendante,
- i) personne assurée non domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein,
- j) personnes dont les rapports de travail prennent fin pendant leur période d'essai ou ont duré moins de trois mois, et personnes engagées à durée déterminée,
- k) tentative de fraude ou fraude avérée à l'assurance par la personne assurée ou manquement à son obligation de dénoncer.

Conditions d'assurance

Sont déterminantes les Conditions générales d'assurance (CGA) relatives à l'assurance-accidents complémentaire (LAAC), version 2018-7, et à l'assurance-accidents complémentaire individuelle (LAAC-I), version 2018-7.

Si votre contrat d'assurance relatif à la LAAC est soumis à des conditions d'assurance plus anciennes, celles-ci s'appliquent lors de votre passage à la LAAC-I.



Formulaire d'inscription concernant le passage à l'assurance-accidents complémentaire individuelle (LAAC-I)

1. Données relatives à la personne assurée:

Nom:	<input type="text"/>	Sexe:	<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Femme
Prénom:	<input type="text"/>			
Rue, n°:	<input type="text"/>	Date de naissance:	<input type="text"/>	
NPA, localité:	<input type="text"/>	N° de téléphone:	<input type="text"/>	
Banque/poste:	<input type="text"/>	N° de CP/IBAN:	<input type="text"/>	
NPA, localité:	<input type="text"/>	Adresse e-mail:	<input type="text"/>	

2. Déclaration de la personne assurée:

Je souhaite continuer à bénéficier de l'assurance-accidents complémentaire (LAAC) et recevoir une offre non contraignante. Oui

Je renonce à mon droit de continuer à bénéficier de la LAAC. Oui

3. Durée de la LAAC-I:

- 1 mois 2 mois 3 mois 4 mois 5 mois 6 mois UVG (CH)
 30 jours 60 jours 90 jours 120 jours 150 jours 180 jours UVersG (LI)

Je joins une confirmation de l'existence, pour la durée de contrat indiquée, d'une assurance par convention conformément à la loi sur l'assurance accidents suisse ou liechtensteinoise ou d'une soumission à l'assurance militaire suisse (AM). Oui

4. Données complémentaires:

Êtes-vous apte à exercer une activité professionnelle/lucrative? Oui Non
Exercez-vous une activité indépendante? Oui Non

Ma signature confirme que je suis informé de mon droit de passer à la LAAC-I d'elipsLife. Je prends connaissance du fait que la couverture d'assurance de la LAAC dont je bénéficiais via l'employeur pour lequel je travaillais jusqu'à présent prend fin au terme du contrat de travail et à l'expiration de la prolongation de la couverture. Je confirme en même temps l'exactitude des informations données.

Lieu, date:

Signature
du demandeur:



Données relatives à l'employeur:

Raison sociale:		N° de police:	
Rue, n°:		Entrée dans la société:	
NPA, localité:		Sortie de la société:	
Interlocuteur:		Salaire annuel:	CHF
Cercle de personnes conformément à la police:			
Lieu, date:		Signature de l'employeur:	

Veuillez renvoyer le présent formulaire d'inscription dûment rempli et signé à elipsLife.

